

## Communiqué de presse



Contacts presse  
Département de  
l'information et de  
la communication  
01 40 15 80 55  
service-de-  
presse@culture.gouv.fr

### **Création d'un Centre national de conservation de restauration et de recherches patrimoniales**

**Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, a décidé de retenir le site de Cergy-Pontoise pour accueillir le futur Centre national de conservation, de restauration et de recherches patrimoniales en Île-de-France.**

Paris, le 6 Octobre 2009

L'exigence de mettre en sécurité les collections des grands musées parisiens des bords de Seine est à l'origine de cet établissement unique en Europe. Le Centre doit offrir l'opportunité de rassembler en un seul lieu des œuvres exceptionnelles, et l'expertise artistique, scientifique et technique capables de les valoriser.

Après un premier appel à projet lancé en juillet 2008 auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et des aménageurs privés et publics d'Île-de-France, seize sites avaient été identifiés.

Les critères de sélection au regard desquels le site de Cergy-Pontoise a été retenu ont été l'accessibilité, la facilité de construction des espaces nécessaires et l'implication, dans un cadre partenarial, des collectivités concernées, afin de pouvoir conférer à cet équipement, au-delà de sa vocation culturelle, un rôle structurant en matière éducative et sociale.

En outre, la proximité du département scientifique de l'Université de Cergy-Pontoise permettra au futur Centre de profiter du dynamisme du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur et de multiplier les liens avec les institutions de recherche et de formation qui y sont implantées, afin de renforcer son niveau d'excellence et de participer au rayonnement de la recherche patrimoniale.

Afin de placer l'établissement au service de tous les publics, une étroite collaboration sera très vite amorcée avec le Conseil général, avec la ville de Cergy-Pontoise et sa communauté d'agglomération, ainsi qu'avec les différents partenaires économiques et sociaux concernés.

Après Pierrefitte-sur-Seine pour accueillir les Archives nationales, le choix d'une commune d'Île de France dotée d'une population jeune, résolument engagée dans une dynamique de création urbaine, démontre une nouvelle fois l'ambition du ministère de la Culture et de la Communication en matière de culture sociale.